

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil Municipal de Vourles, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Michel REGNIER, Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Excusés : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Pouvoirs : Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUKE, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Dominique REGNIER.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2009-025

SEANCE DU 26 MARS 2009

OBJET : Acquisition parcelles sise Route d'Irigny à Brignais – autorisation de signature

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'évaluation des domaines en date du 5 mars 2009,

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite se porter acquéreur d'une parcelle appartenant à Monsieur Michel REGNIER. Monsieur Michel REGNIER quitte la séance.
Il s'agit d'une partie de la parcelle BB20 située route d'Irigny à Brignais, d'une surface de 1007 m².

Ce terrain présente un intérêt en raison de la nécessité d'opérer les aménagements nécessaires à l'amélioration des accès du nouveau marché aux fruits.

Ce terrain est classé en zone N au plan local d'urbanisme de la Commune de Brignais.

Monsieur le Maire explique que les crédits nécessaires à l'opération sont prévus au budget de l'exercice.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition d'une partie de la parcelle BB20 située route d'Irigny à Brignais, pour un montant de 1520 €, conformément à l'évaluation des domaines, soit 1,51 € du m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition d'une partie de la parcelle BB20 située route d'Irigny à Brignais, pour un montant de 1520 €, conformément à l'évaluation des domaines, soit 1,51 € du m2.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES